



## CDD sans date de fin, ni de durée minimale

Par **chupa47**, le **26/05/2013** à **17:14**

Bonjour,

J'ai signé un CDD pour remplacer une salariée en arrêt de travail, sans date de fin, ni durée minimale. Le document stipule que mon contrat prendra fin immédiatement au retour de la salariée, sans préavis. Or, cette salariée a été déclarée inapte il y a quelques semaines (domaine de l'enseignement privé). J'ai beau demandé à mon employeur ce qu'il advient de mon contrat, je n'ai pas de réponse...

Merci de me renseigner.

Par **P.M.**, le **26/05/2013** à **18:33**

Bonjour,

Le CDD à terme imprécis jusqu'au retour de la salariée absente est déjà conclu illégalement puisqu'il ne comporte pas de période minimale et en plus si elle a été licenciée à la suite de l'inaptitude et que l'employeur a continué à vous faire travailler, vous êtes en CDI sachant que la seule décision d'inaptitude ne suffit pas...

Par **chupa47**, le **26/05/2013** à **19:10**

Merci pour la réponse,  
Cordialement